

ADMINISTRATION GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024076**

Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Des décisions ont été prises, et portent sur :

- L'attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration et notamment les secours alimentaires et financiers ainsi que les domiciliations ;
- Décision du 12 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle au centre social les voûtes entre le C.C.A.S de Sète et la société TEL SETE.
- Décision du 16 septembre 2024 relative à la signature d'une convention pour la mise à disposition d'équipements sportifs par la Ville de Sète au C.C.A.S de Sète.
- Décision du 17 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de prestation de service entre le C.C.A.S de Sète et Madame Floriane VARGAS pour des temps d'échanges sur le thème du sommeil du jeune enfant dans les ludothèques.
- Décision du 20 septembre 2024 relative à la signature d'un contrat de droit d'exploitation d'un spectacle entre le C.C.A.S de Sète et l'association LA SONANCE pour un concert le 23 novembre à la Passerelle.
- Décision du 20 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle entre le C.C.A.S de Sète et l'association PIROUETTE pour l'enregistrement de comptines africaines et de répétitions à la Passerelle.
- Décision du 20 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle entre le C.C.A.S de Sète et l'association AMALANGUEDOC pour des ateliers et des répétitions à la Passerelle.

- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de bénévolat entre le C.C.A.S de Sète et Monsieur Maurice RODRIGUEZ pour l'encadrement, l'organisation et la coordination de l'atelier « danses du monde » du centre social Gabino à la Passerelle du 10 octobre 2024 au 31 juillet 2025.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de bénévolat entre le C.C.A.S de Sète et Madame Géraldine SEGUOLA pour l'encadrement, l'organisation et la coordination de l'atelier « couture » du centre social Gabino du 18 octobre 2024 au 4 juillet 2025.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de bénévolat entre le C.C.A.S de Sète et Madame Françoise CATARINA pour l'encadrement, l'organisation et la coordination de l'atelier « tricot-broderie » du centre social les Voûtes du 5 septembre 2024 au 28 août 2025.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle entre le C.C.A.S de Sète et l'association 100 SOLUTIONS pour des rencontres à la luothèque 123 jouons afin d'accompagner les personnes en situation de handicap et celles hors des circuits ordinaires.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle au centre social les voûtes entre le C.C.A.S de Sète et l'association VIA VOLTAIRE pour une permanence d'accueil et d'accompagnement psychologique pour des enfants témoins de violences conjugales.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle au centre social les voûtes entre le C.C.A.S de Sète et l'association CONCERTHAU pour des ateliers de français niveau A1 et des permanences pour des démarches administratives.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de salle au centre social les voûtes entre le C.C.A.S de Sète et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de l'Hérault (CDAD) pour une permanence d'avocats.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la signature d'une convention d'occupation précaire entre le C.C.A.S de Sète et l'école Georges Brassens pour l'ALSH du 21 au 25 octobre 2024.
- Décision du 24 septembre 2024 relative à la modification de la régie d'avances du centre social.

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-Présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024077

Objet : CENTRE SOCIAL – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIR (ALSH) : « ACCUEIL ADOLESCENTS » ET « EXTRASCOLAIRE » DU 11/02/2022 - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le 10 juillet 2023, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et l'Etat ont signé une convention d'objectifs et de gestion (COG) pour 2023-2027.

Elle prévoit notamment :

- de majorer la subvention « Accueil adolescents » et la subvention « Alsh extrascolaire » pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)
- le versement du bonus territoire Convention *Territoriale Globale pour les heures d'accueil nouvelles des « Accueil adolescents » et « Alsh extrascolaire », allant au-delà des heures existantes contractualisées lors de la mise en place de la Convention Territoriale Globale en cours.

Pour intégrer ces nouveaux éléments, la CAF propose de modifier par avenants la Convention d'objectif et de financement, Prestation de service accueil de loisir (ALSH) « Accueil adolescents » 2022-25 et la convention d'objectif et de financement, Prestation de service accueil de loisir (ALSH) « Extrascolaire » 2022-25 signées le 11/02/2022.

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024077-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Compte tenu de ces éléments je vous propose :

D'AUTORISER : la signature de l'avenant à la Convention d'objectif et de financement, Prestation de service accueil de loisir (ALSH) « Accueil adolescents » du 11/02/2022 et de l'avenant à la Convention d'objectif et de financement, Prestation de service accueil de loisir (ALSH) « Extrascolaire » du 11/02/2022 avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault.

D'AUTORISER : le Président ou son représentant à signer ces avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant.

D'AUTORISER : le Trésorier municipal à faire recette de l'engagement financier de la CAF de l'Hérault tel qu'indiqué dans les présentes conventions, sous les imputations suivantes :

Nature : 747888 **Fonction** : 420

Service gestionnaire : CSPOLEJEUN

Service gestionnaire : CSPOLEJEUN

Antenne : JEUNEADO

Antenne : JEUNEPRIM

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

FINANCES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024078**

**Objet : RECTIFICATIF –COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 DE LA RÉSIDENCE FOYER
« LE THONNAIRE » SECTION INVESTISSEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Du fait d'une rectification sur la somme globale des dépenses d'investissement il convient de modifier le compte administratif 2023 pour la section d'investissement de la façon suivante :

<u>Section d'investissement :</u>	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	50 694,82 €
<u>Total des dépenses :</u>	<u>50 694,82 €</u>
Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations	11 854,34 €
Chapitre 027 : Augmentation des capitaux propres	46 303,91 €
<u>Total des recettes :</u>	<u>58 158,25 €</u>
Résultat de l'exercice :	<u>7 463,43 €</u>
Déficit reporté :	-8 522,86 €
Résultat cumulé :	<u>-1 059,43 €</u>

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024078-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Je vous propose donc :

D'APPROUVER : La rectification du compte administratif de la résidence foyer « Le Thonnaire », pour l'exercice 2023, tel que décrit ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



[Signature]
Jocelyne GIZARDIN

FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024079**

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE THONNAIRE - EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrída BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2024, il convient de modifier le budget de la résidence autonomie le Thonnaire de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
017	OPERATIONS REELLES		
	PRODUITS DE LA TARIFICATION		9 641,06
	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	9 641,06
016	OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	9 641,06	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 641,06	9 641,06

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024079-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS REELLES		
21	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	9 641,06	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	9 641,06	0,00
	OPERATIONS D'ORDRE		
28	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS		9 641,06
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	9 641,06
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		9 641,06	9 641,06

Je vous propose donc :

D'APPROUVER : les modifications du budget 2024 de la résidence autonomie le Thonnaire telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

FINANCES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024080**

Objet : BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2025 DE LA RÉSIDENCE FOYER « LE THONNAIRE »

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel de la résidence autonomie « Le Thonnaire », soumis à votre approbation, s'équilibre de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024080-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
Groupe I	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	147 797,00	
Groupe II	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	485 592,24	
Groupe III	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	137 981,50	
	<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	771 370,74	
	<u>RECETTES</u>		
Groupe I	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		741 673,74
Groupe II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		29 697,00
Groupe III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		0.,00
	<u>TOTAL DES RECETTES</u>		771 370,74
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		771 370,74	771 370,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 473,25	
	TOTAL DEPENSES	26 473,25	
	<u>RECETTES</u>		
027	F.C.T.V.A.		8 159,35
28	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		18 313,90
	TOTAL RECETTES		26 473,25
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		26 473,25	26 473,25

En conséquence, la tarification, calculée sur la base de 16 263 journées prévisionnelles s'établit comme indiqué, ci-dessous :

Prix de journée moyen de 45,60 €

Ce budget ne sera rendu exécutoire, qu'après la validation du Conseil Départemental qui fixera définitivement le prix de journée.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : le budget prévisionnel de la résidence autonomie « Le Thonnaire », pour l'exercice 2025, tel que décrit ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
la Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024080-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 14 octobre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2024081**

Objet : BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2025 DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre, à quatorze heures trente , le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Date convocation : 02/10/2024

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAÎTRE.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES, Patrick ANDRE.

Etaient absents : Corinne MOSLER, Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS.

La Vice-Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le budget prévisionnel exercice 2025 du service d'aide autonomie à domicile est soumis à votre approbation, il présente la situation suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20241014-D2024081-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
Groupe I/011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	80 986,00	
Groupe II/012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 907 033,33	
Groupe III/016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	47 905,89	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(DEFICIT)	166 879 ,66	
	TOTAL DES DEPENSES	3 202 804,88	
	<u>RECETTES</u>		
Groupe I/017	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		2 601 894,20
Groupe II/018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		329 031,02
Groupe III/019	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		271 879,66
	TOTAL DES RECETTES		3 202 804,88
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 202 804,88	3 202 804,88

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>DEPENSES</u>		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 556,51	
	TOTAL DEPENSES	6 556,51	
	<u>RECETTES</u>		
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		1 529,51
28	INVESTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		5 027,00
	TOTAL RECETTES		6 556,51
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 556,51	6 556,51

En conséquence, la tarification, calculée sur la base de 94 734 heures prévisionnelles qui se décomposent de la manière suivante :

- 86 763 heures Conseil départemental
- 4 503 heures autres caisses
- 3 468 heures payantes

Nous conduit à présenter un tarif horaire de **27,47 €**.

Ce budget ne sera rendu exécutoire, qu'après la validation du Conseil Départemental, suite à la procédure contradictoire qui fixera définitivement le tarif horaire.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : le budget prévisionnel du service autonomie à domicile pour l'exercice 2025 tel que décrit ci-dessus et détaillé dans le document ci-joint.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

~~LA MAJORITE~~

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN